

Le définition de cas et les recommandations pertinentes seront révisées lorsque d'autres informations épidémiologiques / du laboratoires deviendront disponibles.

Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS)

Définition de personnes sous enquête

Personnes sous enquête (PSE) :

Une personne se présentant avec :

- Une fièvre (plus de 38 degrés Celsius)

ET

- Un ou plusieurs des symptômes suivants : frissons, rigidité, sensation de malaise, myalgie ou mal de tête

ET

Une ou plusieurs des expositions suivantes au cours des 10 jours précédant l'apparition des symptômes :

- Un contact étroit* avec un personne qui est un cas suspect ou probable
- Un voyage récent dans une « région ayant une transmission locale récente » du SRAS à l'**extérieur du Canada** (voir tableau ci-après)
- Un voyage ou une visite récente à un endroit précis au Canada où une exposition au SRAS peut avoir eu lieu (p. ex. hôpital [y compris tout hôpital avec une unité SRAS occupée], une résidence, un lieu de travail, une école, etc.).** Ceci comprend les patients admis, les employés ou les visiteurs à un établissement si le milieu d'exposition est une institution.

ET

- Aucune autre cause connue pour la présente maladie

*Par contact étroit, on veut dire avoir vécu avec une personne atteinte du SRAS ou en avoir pris soin ou avoir eu un contact face à face (moins d'un mètre) ou un contact direct avec des sécrétions respiratoires et/ou des liquides organiques d'une personne atteinte du SRAS.

** On trouvera la liste des sites d'exposition potentiels au SRAS dans la province de l'Ontario à l'adresse suivante :

<http://www.health.gov.on.ca/english/public/updates/archives/hu_03/hu_sars.html>